

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.

Mme Yvette TEYSSIER est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2018, l'ordre du jour est examiné.

Rapport d'orientation budgétaire 2018: Le Conseil Municipal a débattu et a pris acte à l'unanimité du rapport d'orientation budgétaire présenté par l'Adjoint aux Finances. Après un rappel de la situation et du contexte national, les orientations budgétaires devront répondre à une restriction de la dépense publique avec une maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'équilibrera sans augmentation des taux d'imposition et en tenant compte de la stagnation des dotations d'état.

Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées avec une baisse des charges à caractère général et une masse salariale qui augmente de 1,5 % seulement. La section de fonctionnement, hors reprise de résultat, s'équilibrera aux alentours de 8 900 000 €.

Malgré le contexte financier complexe, la politique d'investissement reste ambitieuse et 1 700 000 € de travaux nouveaux pourront être inscrits. Ils seront financés sans recours à l'emprunt, ce qui permettra à la commune de se désendetter.

La baisse du niveau d'épargne imposera encore plus de prudence pour les investissements des années à venir.

Convention Chanat-la-Mouteyre : Dans le cadre de la réhabilitation de la partie non occupée par le SMEJ, le Conseil Municipal, a validé par 28 voix pour, 4 contre et 1 abstention, le contenu de la convention pour la création et l'exploitation d'un bar-restaurant par Monsieur Michael SAHUT.

Création de poste : afin de pérenniser un emploi CUI au service culturel arrivé à terme, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures hebdomadaires).

Participation à la procédure de passation d'un marché public assurance statutaire avec le centre de Gestion du Puy-de-Dôme : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'adhésion à la procédure engagée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Incorporation des biens sans maître: après avoir procédé aux différentes démarches légales concernant l'acquisition des biens sans maître, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable pour l'incorporation dans le domaine communal des parcelles BK 1303 sise Rue de la mairie et BK 351 sise Rue Toussaint Louverture.

Rétrocession de parcelle par l'EPF-SMAF : afin de permettre une revente ultérieure, le Conseil Municipal, a l'unanimité a décidé d'accepter le rachat à l'EPF SMAF de l'immeuble cadastré BK734. Le montant restant à financer par la commune est de 69 789.10€.

Vente Commune à Dom'Aulim : dans le cadre du renouvellement urbain et de la réalisation de logements sociaux, deux parcelles, BK 1074 et BK 734, vont être vendues pour partie à la société Dom'Aulim pour un montant total de 90 000 €. Le conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif.

Contrat d'engagement avec Clermont Auvergne Métropole: suite aux transferts d'agents à Clermont Auvergne Métropole, et afin de continuer toutes les missions de service public non comprises dans les transferts, Monsieur le Maire a été autorisé à signer le contrat d'engagement, validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.